

Un exécutant électricien peut être habilité B1 ou B1V pour la basse tension et H1 ou H1V pour la haute tension.

Un exécutant électricien habilité B1 exécute un câblage hors tension en basse tension sur une installation consignée.

Les exécutants électriciens peuvent :

- exécuter des tâches d'ordre électrique,
- réarmer des protections, sous la responsabilité d'un chargé de travaux habilité.

